



L'éducation postsecondaire et le marché du travail en Ontario

Rapport préparé par Torben Drewes, l'Université Trent
pour le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Avertissement :

Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet.

Se référer au présent document comme suit :

Drewes, T. (2010) *L'éducation postsecondaire et le marché du travail en Ontario*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Publié par :

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402

Toronto (Ontario) Canada

M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : www.heqco.ca

Courriel : info@heqco.ca

ISBN 978-1-4435-4447-4

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

RÉSUMÉ

En Ontario, le niveau de scolarité a augmenté de façon considérable au cours des deux dernières décennies et les politiques publiques ne cessent de promouvoir la participation accrue aux programmes des collèges et universités de la province. Le présent rapport se fonde sur les données de recensement et résultats des enquêtes nationales auprès des diplômés pour examiner l'évolution des résultats sur le marché du travail des diplômés des établissements postsecondaires de 1986 à 2005 dans le but de déterminer si le nombre de diplômés et leur choix de domaine d'études correspondent aux besoins généraux du marché du travail de la province. Même si certains éléments donnent à penser que les programmes collégiaux et universitaires axés sur la technologie de la province produisent un nombre insuffisant de diplômés, la hausse des avantages salariaux des études supérieures offre un argument de taille à l'appui de l'hypothèse selon laquelle le besoin de former un nombre croissant de diplômés des niveaux collégial et universitaire continue de se faire sentir dans la province.

SOMMAIRE

- Entre 1986 et 2005, le nombre d'hommes et de femmes ayant obtenu un diplôme universitaire en Ontario a augmenté de 43 et 91 pour 100, respectivement. Au niveau collégial, le nombre de diplômés a augmenté de 50 pour 100 chez les hommes et de 61 pour 100 chez les femmes.
- Afin de déterminer si ces hausses considérables de l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée surpassent les besoins du marché du travail ontarien, ou y sont inférieures, nous avons examiné les résultats obtenus sur le marché du travail par les cohortes d'étudiants des enquêtes nationales auprès des diplômés (END) des promotions de 1986 à 2005. L'examen part du principe que les écarts entre la croissance de l'offre et la croissance de la demande devraient se refléter dans les signaux habituels du marché du travail que constituent l'évolution des gains relatifs et l'expérience des travailleurs sur le

plan du chômage. Les données des END nous permettront également de déterminer si le degré de surqualification des diplômés a varié au fil des ans.

- Des données sur le Recensement de 2006 sont maintenant disponibles et indiquent qu'à l'échelle nationale, les personnes ayant effectué des études supérieures continuent de bénéficier d'avantages salariaux par rapport aux personnes ayant un niveau de scolarité moindre, et que ces avantages salariaux ont continué de croître entre les recensements de 2005 et 2006.
- Les enquêtes nationales auprès des diplômés offrent des renseignements très détaillés sur les programmes d'études et sur les résultats obtenus sur le marché du travail deux et cinq ans après l'obtention du diplôme. Cependant, la taille des échantillons de l'Ontario est trop petite pour permettre une analyse détaillée par sexe et domaine d'études. Nous avons donc complété les données des END par des renseignements tirés du Système d'information améliorée sur les étudiants de Statistique Canada et de la série de fichiers de microdonnées à grande diffusion des recensements.
- Comme nous l'avons mentionné précédemment, le taux général de diplomation du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario a connu une hausse importante. Il y a aussi eu des changements sur le plan du choix du domaine d'études. Des baccalauréats décernés entre 1992 et 2007, la part associée aux domaines de l'éducation, des sciences humaines et des sciences sociales et de comportements a chuté, contrairement aux parts des domaines du commerce et de la gestion, et de la santé, qui ont augmenté. La part combinée des domaines des sciences physiques, des mathématiques et de l'informatique n'a pas changé. Parmi les diplômés du niveau collégial, la part de diplômes décernés en Ontario à des étudiants en sciences humaines et en sciences sociales a augmenté. Au niveau collégial également, la part combinée des domaines des sciences physiques, des mathématiques et de l'informatique n'a pas changé.
- Les enquêtes nationales auprès des diplômés ont permis d'évaluer les gains réels annualisés des diplômés deux ans après l'obtention du diplôme par rapport aux gains de l'ensemble des jeunes travailleurs ontariens. Bien que les femmes ayant obtenu un baccalauréat aient connu une certaine hausse de leurs gains relatifs entre 1986 et 2005,

la croissance des gains des hommes ayant un diplôme d'études postsecondaires (niveaux collégial et universitaire) affichait une plus grande variabilité durant cette période.

- Des estimations plus fiables des avantages salariaux des grades et des diplômes ont été obtenues à l'aide des données de recensement. Ces estimations montrent une augmentation monotone des avantages salariaux des grades et des diplômes d'études supérieures (comparativement au diplôme d'études secondaires) chez les hommes et les femmes. Il s'agit des éléments les plus convaincants à l'appui de la proposition voulant que l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée en Ontario ne dépasse pas la demande du marché relative à ce type de main-d'œuvre.
- Les différences salariales selon le domaine d'études jettent une lumière sur la qualité de la concordance entre les tendances sur le plan du choix de programme d'études et les besoins du marché du travail. Il existe des différences salariales persistantes d'un domaine d'études à l'autre et la variabilité observée entre les domaines d'études semble s'être accrue parmi les diplômés du niveau universitaire. Les domaines de l'ingénierie, des mathématiques et de l'informatique ont enregistré des hausses considérables des gains relatifs qui, compte tenu de l'absence de variabilité de la part de diplômés universitaires décernés dans ces domaines, supposent que ce type de compétences fait l'objet d'une demande excédentaire croissante.
- Nous n'observons aucune hausse de la variabilité des gains d'un domaine d'études à l'autre parmi les diplômés des collèges communautaires de l'Ontario, ce qui laisse entendre que les collèges (et leurs étudiants) ont réagi plus rapidement à l'évolution des compétences demandées sur le marché du travail durant la période visée.
- Entre 1986 et 1991, les taux de chômage des cohortes de diplômés de la province deux ans après l'obtention du diplôme ont chuté par rapport à ceux d'autres jeunes travailleurs de l'Ontario, mais se sont accrus durant le reste de la période. Il est difficile d'établir un rapprochement entre ce constat et la hausse des avantages salariaux des études supérieures durant la même période.
- Afin d'examiner la concordance entre les compétences acquises par les diplômés et les compétences requises dans le cadre de leur emploi, nous avons évalué l'incidence de

surqualification, selon l'autoévaluation des répondants aux END. La proportion de diplômés du niveau universitaire ayant indiqué que leurs compétences surpassaient les exigences du poste qu'ils occupaient a chuté de façon considérable durant la période à l'étude, chez les hommes et les femmes. Parmi les diplômés du niveau collégial, cette proportion a connu une légère diminution seulement.

- Jumelé à l'avantage salarial croissant des diplômés d'études universitaires et collégiales en Ontario, ce dernier constat laisse entendre qu'il n'y aurait pas de surscolarisation générale des jeunes travailleurs ontariens malgré l'augmentation importante de l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée. Les effets du domaine d'études supposent par contre qu'on pourrait assister à une insuffisance d'étudiants issus des programmes axés sur la technologie des domaines des mathématiques, de l'informatique et du génie.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	1
II. CADRE CONCEPTUEL	3
III. DOCUMENTATION EXISTANTE	7
III.1 Offre excédentaire.....	7
III.2 Surqualification.....	11
IV. DONNÉES.....	13
V. RÉSULTATS	15
V.1. Hausse générale du nombre de diplômés en Ontario	15
V.2 Tendances relatives au choix du domaine d'études.....	18
V.3 Tendances sur le plan du salaire réel.....	21
V.4 Effets du domaine d'études sur les gains	27
V.5 Taux de chômage	30
V.6 Surqualification	35
VI. CONCLUSIONS ET EFFETS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	38
VII. BIBLIOGRAPHIE.....	41

Les annexes, qui existent en anglais seulement, peuvent être obtenues sur demande à l'adresse info@heqco.ca.

I. INTRODUCTION

De 1993 à 2006, la proportion de la population de l'Ontario âgée de 25 à 64 ans qui possède un certificat d'études collégiales a grimpé de 23 à 31 pour 100, tandis que la proportion possédant un diplôme universitaire est passée 19 à 29 pour 100¹. Il est généralement reconnu que la nouvelle économie, au sein de laquelle le savoir remplace les ressources physiques à titre de moteur de la croissance et de la prospérité économique, repose sur une main-d'œuvre hautement qualifiée. En effet, les politiques gouvernementales du domaine de l'enseignement supérieur ont porté principalement sur l'accroissement de l'accès aux études postsecondaires, une orientation que trouve sa justification dans le lien établi entre l'enseignement supérieur et la prospérité (et, pour l'ensemble des particuliers, l'accès potentiellement accru à des débouchés économiques équivalents). Dans ce contexte, la hausse extraordinaire du niveau de scolarité de la main-d'œuvre ontarienne est une bonne chose.

Bien que la hausse du niveau scolarité soit habituellement jugée favorable, il demeure légitime de se demander – compte tenu de l'envergure et de la rapidité du développement de l'enseignement supérieur dont nous avons été témoins en Ontario – si nous n'avons pas assisté à une croissance trop importante de la scolarisation. Avons-nous maintenant trop de diplômés des niveaux collégial et universitaire en Ontario? Bien sûr, il importe ici de qualifier le mot « trop », qui peut avoir deux sens. Le premier sens est fondé sur la notion d'un manque d'équilibre de l'offre sur le marché du travail, en ce sens que l'offre de main-d'œuvre possédant un diplôme collégial ou universitaire, par rapport à celle des gens de métier disons, surpassent la demande relative du marché du travail. Le deuxième sens de « trop », qui imprègne parfois les débats sur l'enseignement supérieur, repose sur l'idée que la « massification » des hautes études a ouvert trop grandes les portes des établissements postsecondaires, qui accueillent dorénavant des personnes n'ayant pas les habiletés nécessaires. Il se pourrait donc que la dernière cuvée d'étudiants des établissements postsecondaires soit, en moyenne, moins apte

¹. Centre de données du Conseil canadien sur l'apprentissage.

aux études. Quel que soit le sens de « trop » d'étudiants des niveaux collégial et universitaire retenu, la vaste surscolarisation de la main-d'œuvre constituerait une mauvaise affectation des ressources sociales et exercerait une pression inutile sur le budget de la province.

La question du déséquilibre des compétences est quelque peu différente mais connexe. Que le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario ait ou non produit le bon nombre de diplômés, nous pouvons nous demander si ces personnes ont étudié les bonnes matières. Des membres de l'industrie disent se préoccuper du manque de concordance entre les choix des étudiants en matière de programmes d'études et les compétences requises sur le marché du travail. Plus précisément, ils doutent que les diplômes de premier cycle décernés dans des domaines comme les arts et les sciences humaines aient beaucoup de valeur sur le marché du travail. Quant au manque perçu de diplômés en sciences et technologie des établissements postsecondaires, il demeure une préoccupation constante des décideurs et un des sujets ayant imprégné les analyses du marché du travail menées depuis au moins les années 1950. La situation n'est toutefois pas si noir et blanc. Des chefs de file canadiens de l'industrie de la technologie de l'information sont allés jusqu'à faire une déclaration publique pour réaffirmer la nécessité d'embaucher des diplômés des arts libéraux dans leurs propres entreprises, arguant que rien ne justifie la réorientation des programmes d'études des arts libéraux vers des domaines davantage professionnels².

Face à ce genre de contradictions, il devient approprié et utile de procéder à l'évaluation du secteur ontarien de l'éducation postsecondaire et de sa correspondance avec les besoins du marché du travail. Dès le départ, il est important de noter que le fait de mener de telles recherches ne signifie pas que l'objectif premier du secteur ontarien de l'éducation postsecondaire consiste à fournir une main-d'œuvre qualifiée au marché du travail, en proportions suffisantes. Les collèges et universités ont un mandat beaucoup plus vaste, qui inclut l'innovation, la recherche et le développement social.

². Rushowy. « The CEOs Artfully Intervene », dans *The Toronto Star*, (le 8 avril 2000), p. A1.

La recherche proposée a pour objectif de répondre à deux questions principales concernant les secteurs collégial et universitaire de la province :

- Existe-t-il des preuves à l'appui d'une offre excédentaire générale de diplômés des établissements collégiaux et universitaires ?
- Dans quelle mesure les domaines d'études des diplômés du système ontarien d'éducation postsecondaire concordent-ils avec les besoins du marché du travail en matière d'ensembles précis de compétences ?

II. CADRE CONCEPTUEL

Si, sur le plan des politiques, la question est de savoir si la province procède actuellement au bon niveau d'investissement social dans son système d'enseignement supérieur et si les sommes investies sont réparties correctement entre les différents domaines d'études, la réponse devient alors – en principe – facile à déterminer : il suffit de calculer le taux de rendement social interne marginal en fonction des inscriptions actuelles, soit de façon générale ou par domaine d'études. Ce taux constituerait le paramètre principal nous permettant de déterminer si les ressources additionnelles investies entraînent la hausse de productivité, l'amélioration de la santé, la baisse de la criminalité et les autres avantages sociaux connus de l'enseignement supérieur. Malheureusement, il y a peu de chances que nous puissions mesurer avec grande certitude le vrai effet causal de l'éducation postsecondaire au moyen des données disponibles actuellement. La recherche proposée se penchera donc sur les résultats des diplômés des établissements postsecondaires de l'Ontario sur le marché du travail, qu'elle évaluera à l'aide de données des enquêtes nationales auprès des diplômés, de données de recensement du Canada et de données du Système d'information amélioré sur les étudiants du Canada. Contrairement au taux de rendement interne, des résultats mesurés à un moment précis, comme le niveau de gains des diplômés universitaires, ne nous permettront pas de déterminer si le nombre d'inscriptions dans des établissements postsecondaires est actuellement trop élevé ou trop bas puisque nous ne disposons pas de données de référence sur ce que serait le niveau optimal d'inscriptions pour la société. Quoi qu'il en soit, les hausses très considérables de la participation à l'éducation postsecondaire au cours des 25 dernières années constituent une expérience nouvelle, et l'observation des résultats des diplômés des collèges et universités de l'Ontario sur le marché du travail devrait fournir des renseignements utiles sur la question de la surscolarisation générale. Les résultats obtenus sur le marché du travail selon le domaine d'études nous renseigneront sur les exigences relatives du marché du travail par rapport à différents ensembles de compétences, tandis que l'examen des tendances sur le plan du choix de programme à la lumière de ces résultats nous permettra de savoir si les étudiants et les établissements s'adaptent à l'évolution des compétences requises sur le marché du travail.

Il est possible d'aborder d'une variété de façons les questions sur lesquelles porte la recherche. La difficulté principale a trait au manque de correspondance directe, un pour un, entre les domaines d'études et les emplois ou entre les niveaux d'études et les emplois. Il serait très facile de déterminer si la province forme trop (ou trop peu) d'enseignants : il suffit de comparer le nombre de diplômés des programmes de formation d'enseignants au nombre de nouveaux enseignants embauchés chaque année par les conseils scolaires de la province ou, dans le cas d'une approche-questionnaire, d'examiner le cas des personnes qui ont indiqué avoir fait des études en enseignement mais ne pas travailler comme enseignants. On pourrait utiliser la même méthode dans le cas des ingénieurs. Mais qu'en est-il des diplômés des programmes de géographie? Dans quels emplois nous attendons-nous à les retrouver si les compétences qu'ils ont acquises à l'université sont utilisées à bon escient? De nombreux domaines d'études mènent à l'acquisition de compétences propres à un emploi, mais aussi de compétences générales utiles dont l'application à une variété de postes est récompensée par les employeurs. Si nous ne pouvons pas établir de rapprochement entre le nombre de diplômés et le nombre de postes à combler, comment pouvons-nous alors déterminer s'il y a trop ou trop peu de diplômés des collèges et universités, et si ces personnes sont dans le « mauvais » domaine d'études? Quels sont les symptômes d'une offre excédentaire générale de diplômés des établissements postsecondaires en général et d'une offre excédentaire relative de certains types particuliers de diplômés?

Pour fournir un cadre organisationnel en vue du travail empirique à venir, la recherche débutera par une activité de conceptualisation théorique assez approximative. Le marché du travail global sera conceptualisé sous forme de plusieurs marchés du travail différents, soumis aux forces normales d'offre et de demande du marché. Par exemple, il pourrait y avoir un marché pour une main-d'œuvre très qualifiée et une main-d'œuvre moins qualifiée. Si l'offre de main-d'œuvre très qualifiée augmente à un rythme supérieur à celui de la demande de main-d'œuvre très qualifiée, il peut se produire l'une de deux choses. Si le mouvement de la main-d'œuvre très qualifiée se limite au seul marché de cette main-d'œuvre, on devrait observer une baisse du salaire relatif au sein du marché ou une hausse du chômage (dans le cas d'une invariabilité des salaires). Par contre, aux prises avec une demande réduite pour leurs services, les travailleurs très qualifiés pourraient migrer vers le marché de la main-d'œuvre moins qualifiée et

accepter des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Le même type de conceptualisation segmentée peut servir à examiner la question du déséquilibre des compétences : chaque marché individuel est alors composé de diplômés de certains domaines d'études qui se partagent une demande pouvant émaner d'employeurs de nombreux secteurs distincts.

Par conséquent, la baisse des salaires relatifs, le risque accru de chômage et la hausse des probabilités de surqualification en emploi parmi les diplômés des établissements postsecondaires sont des symptômes d'une offre excédentaire générale de main-d'œuvre très qualifiée. Les différences persistantes sur le plan de ces phénomènes entre les diplômés des différents domaines d'études sont, quant à elles, des symptômes d'un déséquilibre des compétences.

III. DOCUMENTATION EXISTANTE

III.1 Offre excédentaire

Aux États-Unis, des préoccupations envers la disparité salariale croissante ont conduit les chercheurs à entreprendre des recherches exhaustives sur l'évolution du retour aux études durant les deux dernières décennies³. Puisque les échelons salariaux supérieurs sont caractérisés par un haut niveau de scolarité et les échelons inférieurs, par un bas niveau de scolarité, toute hausse du nombre de personnes effectuant un retour aux études accroît la disparité salariale. Fait intéressant, la documentation établit, comme fait stylisé de départ, que les retours aux études étaient à la hausse, du moins dans les années 1980 et 1990, et examine davantage les raisons pour lesquelles la demande relative de main-d'œuvre hautement qualifiée s'est à ce point accrue que l'arrivée considérable de main-d'œuvre possédant un diplôme universitaire n'a pas fait chuter les gains relatifs de cette catégorie de travailleurs. Autrement dit, elle examine pourquoi la hausse de la demande relative a surpassé celle de l'offre relative de main-d'œuvre hautement qualifiée. Par conséquent, la documentation américaine émet comme observation de départ qu'il n'existe pas de surqualification généralisée au sein du marché du travail et n'examine aucunement la possibilité qu'un nombre « trop élevé » d'Américains suivent des études postsecondaires. En effet, Goldin et Katz (2007) donnent comme argument que l'élargissement de la structure salariale américaine après 1980 peut s'expliquer par le ralentissement de la hausse du niveau de scolarité des travailleurs américains.

La Grande-Bretagne a connu une hausse du taux d'études postsecondaires tout aussi draconienne que celle du Canada, sinon plus. En 1988, 15 pour 100 des hommes et 12 pour 100 des femmes d'âge scolaire en Grande-Bretagne avaient entrepris des études supérieures. En 1994, ils étaient 30 pour 100 d'hommes et 30 pour 100 de femmes à avoir

³. Voir Katz et Autor (1999) pour obtenir un inventaire de ces recherches.

entrepris de telles études⁴. Walker et Zhu ont évalué l'avantage salarial du diplôme universitaire au moyen des Labour Force Survey de la Grande-Bretagne de 1996 à 2003 et n'ont trouvé aucune indication significative d'une baisse du rendement moyen en réaction à la hausse de l'offre de diplômés des universités. Ils ont toutefois constaté que les cohortes d'étudiants ayant obtenu leur diplôme après la hausse du taux d'études postsecondaires obtenaient de mauvais résultats comparativement aux cohortes d'étudiants ayant obtenu leur diplôme avant l'expansion de l'éducation postsecondaire dans ce pays. Ces résultats se maintiennent d'un domaine d'études à l'autre, à l'exception des mathématiques et de l'ingénierie, où, pour ceux qui ont décroché un emploi exigeant des études universitaires, l'avantage salarial a augmenté.

Machin et McNally (2007) ont examiné la question d'une possible « offre excédentaire » de diplômés dans l'ensemble des pays de l'OCDE ayant connu une croissance de leur secteur d'éducation tertiaire au cours des deux dernières décennies. En ce qui a trait aux avantages salariaux et taux de chômage inférieurs associés aux études supérieures, ils concluent qu'il n'existe aucune preuve à l'appui d'une offre excédentaire et, qu'au contraire, les résultats appuient même la promotion d'une participation accrue aux études supérieures.

Au Canada, l'avantage salarial de la scolarité a évolué bien différemment qu'aux États-Unis, où, comme nous l'avons mentionné précédemment, sa hausse a été associée à une disparité salariale croissante. Contrairement aux années 1970, quand – comme le rapporte Freeman (1976) – Dooley (1986) observait une compression de l'écart salarial dû à la scolarité similaire à celle des États-Unis, l'avantage salarial de la scolarité au Canada n'a pas connu une hausse aussi prononcée. Au lieu de cela, de 1980 à 2000, l'avantage salarial de la scolarité au Canada, calculé en comparant les salaires des personnes ayant suivi des études supérieures à ceux des diplômés du secondaire, est demeuré constant ou a quelque peu baissé (Burbidge et coll., 2002). En se basant sur des données de recensement, Boothby et Drewes (2006) ont confirmé ces résultats dans le cas des femmes, mais ont constaté que l'avantage salarial des études universitaires avait augmenté chez les hommes. Dans l'ensemble, le système canadien

⁴. Walker et Zhu (2008), p. 2. Voir aussi Chevalier et Lindley (2007), qui concluent également que la Grande-Bretagne n'a pas de problème de surscolarisation.

d'éducation postsecondaire semble avoir mieux réagi à la hausse de la demande de main-d'œuvre hautement scolarisée et avoir produit les effectifs requis pour éviter une hausse considérable des salaires relatifs. Puisque la présence des femmes dans des établissements postsecondaires s'est particulièrement accrue, on peut s'attendre à connaître un déclin des avantages salariaux de la scolarité accordés aux femmes par rapport aux hommes au sein d'un modèle fondé sur l'offre et la demande.

Boudarbat et coll. (2010) ont inclus les données du Recensement de 2006 dans l'examen des avantages salariaux de la scolarité et constaté que l'avantage dont bénéficient les hommes possédant un baccalauréat a continué d'augmenter entre 2000 et 2005. D'environ 32 points de pourcentage en 1980, l'écart salarial est passé à 40 points de pourcentage en 2005. Le gros de la hausse s'est produit durant les dix années allant de 1995 à 2005⁵. De 1980 à 2005, l'avantage salarial dont bénéficiaient les femmes ayant fait des études universitaires a aussi augmenté, mais la hausse enregistrée était inférieure à celle qu'ont connue les hommes et s'est surtout produite durant la dernière période intercensitaire de cinq ans.

La documentation canadienne et internationale sur les avantages salariaux des études supérieures laisse donc entendre que la demande de compétences postsecondaires a augmenté à un rythme suffisant, au moins, pour absorber la hausse considérable de l'offre de telles compétences. Les raisons de la hausse de la demande ne font pas entièrement consensus, mais l'opinion prédominante tend à y voir le résultat d'une évolution technologique centrée sur les compétences. Ces raisons sont toutefois sans importance lorsqu'on tente de démontrer la valeur de la scolarité à l'aide d'une approche fondée sur l'examen des avantages salariaux de cette scolarité. Il est remarquable de constater l'absence d'une offre excédentaire générale malgré des hausses considérables du nombre de diplômés des établissements d'enseignement supérieur.

⁵. Un avantage salarial de 32 points de pourcentage, par exemple, signifie que les personnes ayant un baccalauréat réalisent des gains moyens de 32 pour 100 supérieurs aux gains moyens des personnes qui possèdent au plus un diplôme d'études secondaires.

Walters (2004) a utilisé les données de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) pour examiner les changements temporels dans les salaires des diplômés des promotions de 1980, 1986, 1990 et 1995 des établissements postsecondaires. Puisque l'enquête ne tient pas compte des personnes n'ayant pas effectué d'études postsecondaires, il n'est pas possible d'en utiliser les données pour évaluer l'avantage salarial de la scolarité. Quoi qu'il en soit, l'observation des tendances sur le plan des gains d'une année à l'autre offre des renseignements utiles.

L'évaluation des gains en dollars indexés des diplômés des collèges et du premier cycle universitaire qu'a effectuée Walters révèle une hausse très modeste des gains de 1982 à 1986, suivie d'une baisse pour les deux cohortes suivantes⁶. Pendant les 15 années, le rapport relatif entre les gens de métier et les diplômés des niveaux collégial et universitaire est demeuré plutôt constant. L'examen des gains par domaine d'études révèle que, typiquement, les professionnels de la santé réalisent les plus hauts gains, suivis des diplômés des programmes d'ingénierie, de sciences appliquées et de commerce. Les sciences humaines et les beaux-arts se retrouvent au bas de l'échelle des gains, mais les effets du domaine d'études sont relativement constants durant la période à l'étude, ce qui suggère qu'« il n'y aurait pas de preuve concluante à l'effet que la nouvelle économie favorise les diplômés possédant des compétences en technologie et sciences appliquées. » (Walters, 2004, p. 12-13).

Plusieurs auteurs, dont Boothby et Drewes (2006) et Finnie et Frenette (2003), se sont penchés sur les avantages salariaux de la scolarité par domaine d'études dans le but d'étudier la question du déséquilibre des compétences à un niveau donné de participation à l'éducation postsecondaire. Typiquement, les auteurs ont constaté que les avantages salariaux de la scolarité varient grandement d'un domaine d'études à l'autre, les diplômés des programmes de médecine, d'ingénierie et de commerce se situant au haut de l'échelle comparativement aux diplômés des sciences humaines et des arts qui arrivaient bons derniers.

⁶. Walters présente ses conclusions sous forme graphique et ne divulgue pas les statistiques actuelles. Une inspection de sa Figure 1 (p. 12) donne à penser que les gains des diplômés du premier cycle universitaire étaient approximativement 31 000 \$ (en dollars de 1992) en 1982, pour ensuite grimper de moins de 1 000 \$ en 1986 et chuter à 28 000 \$ et 27 000 \$ (indexés) en 1990 et 1995, respectivement. Chez les diplômés du niveau collégial, ces valeurs étaient d'environ 25 000 \$, 25 500 \$, 23 000 \$ et 22 000 \$.

III.2 Surqualification

La documentation axée plus particulièrement sur l'incidence et les répercussions de la surqualification – que l'on définit comme la différence entre les années d'études terminées et les années d'études exigées pour occuper les emplois – est également très imposante et inclut des résultats d'études menées sur la situation aux États-Unis, en Europe, en Australie et au Canada. Groot et coll. (2000) ont récemment mené une méta-analyse de la documentation. L'incidence de la surqualification dépend de la manière dont on définit ce terme, mais les auteurs laissent entendre que l'incidence générale de surqualification parmi les diplômés des établissements postsecondaires s'élève à 26 pour 100 dans les 50 études examinées. Ils indiquent également qu'une année d'études requises pour occuper un poste rapporte en moyenne 12 pour 100 en avantage salarial selon les études examinées, comparativement à seulement 2,6 pour 100 pour les années d'études non requises.

Des articles ont été publiés sur la question de la surqualification au Canada. Picot et coll. (1990) ont allégué que la surqualification augmentait au Canada, tandis que Vahey (2000) en chiffre l'incidence aux alentours de 30 pour 100 en se basant sur l'enquête de 1982 intitulée *National Survey of Class Structure and Labour Process in Canada*. Frenette (2004) a mené une étude plus récente sur le degré de surqualification au sein du marché du travail canadien au moyen des enquêtes nationales auprès des diplômés. Bien qu'elle varie considérablement par programme, l'incidence de surqualification parmi les diplômés canadiens récents serait de l'ordre des 33 pour 100. Fait intéressant, l'incidence de surqualification aurait chuté entre les années 1980 et 1990. Li et coll. (2006) ont mesuré l'incidence de la surqualification au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et déterminé que près de 20 pour 100 des travailleurs ayant effectué des études universitaires ont occupé en 2001 un emploi nécessitant au plus un diplôme d'études secondaires.

Plusieurs chercheurs portent une attention particulière à la question de la persistance de la surqualification et à la possibilité que les travailleurs surqualifiés par rapport à l'emploi qu'ils occupent actuellement puissent décrocher plus rapidement que les personnes tout juste qualifiées un poste qui leur convient davantage. Frenette (2004) a examiné la probabilité que les personnes ayant indiqué être surqualifiées dans la première enquête nationale auprès des diplômés le soit encore cinq ans plus tard, au moment de l'enquête de suivi, et a établi cette probabilité à environ 75 pour 100.

La documentation mentionnée jusqu'à présent examinait les niveaux généraux de scolarité au sein du marché du travail. D'autres travaux se sont penchés sur la concordance entre les études et le marché du travail, non seulement sur plan des années d'études et des études requises pour occuper un emploi, mais également sur le plan du rapport entre les domaines d'études postsecondaires et les besoins du marché du travail. Même si le nombre d'années d'études est approprié, le type d'études suivies peut ne pas correspondre au type de compétences exigées. Robst (2007) en fait mention et, en examinant des données américaines, constate que les diplômés de programmes d'études axés sur des compétences générales sont plus susceptibles d'avoir un emploi mal assorti, mais que le coût de ce manque de correspondance est relativement faible. Par « coût », l'auteur entend la différence entre les gains de ces diplômés et celui des diplômés des mêmes programmes ayant décroché un emploi dont les exigences sur le plan des compétences correspondent davantage au domaine d'études. Le coût du manque de correspondance entre les études et l'emploi est beaucoup plus élevé chez les diplômés ayant suivi des programmes d'études axés sur des compétences propres à un emploi spécifique. Ce dernier groupe de diplômés arrivera sur le marché du travail armé de compétences qui ne sont pas aussi facilement transférables à d'autres emplois et, par conséquent, essuient une importante perte de salaire s'ils n'arrivent pas à décrocher un emploi lié spécifiquement à leur domaine d'études⁷.

⁷. Drewes et Giles (1996) observent un phénomène similaire au fil du temps. Les compétences plus génériques des diplômés des programmes d'arts libéraux des universités conservent mieux leur valeur sur le marché du travail que celles des diplômés des programmes davantage professionnels des universités. Dans un sens, les compétences génériques se transfèrent mieux au fil du temps à mesure que les besoins en matière de compétences changent.

IV. DONNÉES

La recherche inductive menée dans le cadre de ce rapport est fondée sur les données des enquêtes nationales auprès des diplômés des universités et collèges des promotions de 1986, 1990, 1995, 2000 et 2005⁸. Conçues en vue d'examiner les résultats sur le marché du travail des personnes ayant obtenu un diplôme des universités, collèges et écoles de métiers publics durant l'année de référence, les enquêtes prenaient la forme d'entrevues menées deux et cinq années suivant l'obtention du diplôme (sauf dans le cas de l'enquête de 2005, bien sûr) auprès d'échantillons de clientèles cibles représentatifs sur le plan national. Les enquêtes fournissent une grande variété de données sur l'emploi, le revenu, les études supérieures et autres, pouvant être jumelées à des renseignements détaillés sur les programmes d'études.

Les END contiennent les données les plus complètes sur les diplômés des établissements postsecondaires canadiens mais, puisque la clientèle cible se limite aux personnes ayant entrepris des études postsecondaires à la suite des études secondaires, les données ne permettent pas l'estimation normale du nombre de personnes ayant effectué un retour aux études ou des avantages salariaux des études postsecondaires. De telles estimations auraient trait au revenu des personnes possédant un diplôme d'études supérieures par rapport à ceux des personnes ne possédant pas de tel diplôme. Cependant, les données des END ont l'avantage de fournir des indications sur les gains des récents diplômés, dont les résultats sur le marché du travail seraient les premiers touchés par un déséquilibre sur le marché. Elles contiennent aussi l'information nécessaire pour examiner l'incidence et les répercussions de la surqualification. Étant donné le manque d'information relative aux gains réalisés par les personnes n'ayant pas entrepris d'études postsecondaires, les enquêteurs ont eu recours à des données de recensement pour estimer les avantages salariaux de la scolarité.

⁸. L'END a aussi été administrée aux diplômés en 1976 et 1982, mais les données recueillies n'ont pas été utilisées étant donné la difficulté d'établir une correspondance entre les domaines d'études de l'enquête de ces années et des années subséquentes. Les premières enquêtes précèdent la hausse considérable du nombre d'inscriptions dans des établissements postsecondaires, qui constitue l'objet de ce rapport. Il faut également noter que ce rapport ne tient pas compte des diplômés des écoles de métiers.

Les données des END présentent une autre difficulté : des changements aux questions et à la méthode de classification compliquent la comparaison des résultats d'une année à l'autre. En 1986 et en 1990, à des fins de collecte d'information sur les gains, les répondants aux enquêtes devaient estimer quel aurait été leur revenu annuel avant impôt s'ils avaient conservé toute l'année le même emploi et les mêmes heures de travail que durant la semaine de référence. Lors des années suivantes, cependant, l'information sur le revenu annuel a été calculée par Statistique Canada à partir de renseignements rapportés sur les salaires, leur méthode de versement et les heures habituelles de travail. En outre, malgré la taille importante des échantillons nationaux, le nombre de répondants de l'Ontario a chuté de façon considérable à certaines années. L'échantillon de l'Ontario de l'END, qui comptait environ 9 000 diplômés en 1986, a chuté à environ 3 300 diplômés en 2000. Une fois la répartition des questionnaires par sexe, type d'études postsecondaires et domaine d'études, certaines tailles de cellule deviennent si petites qu'il est impossible d'effectuer des prévisions démographiques fiables. Pour cette raison, bon nombre des données publiées sur les domaines d'études se fondent sur des données complémentaires sur les grades et diplômes décernés en Ontario, tirées du Système d'information améliorée sur les étudiants de Statistique Canada (SIAE) au moyen du système CANSIM.

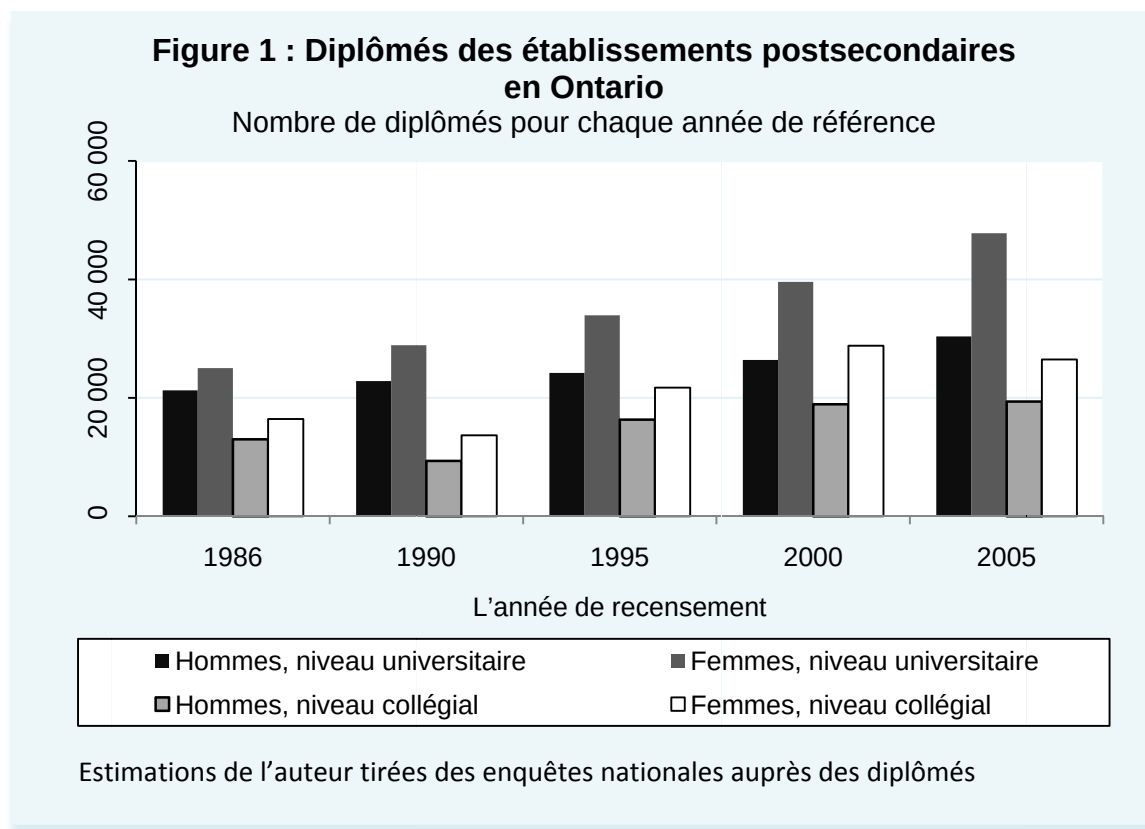
Dans les premiers END, les domaines d'études étaient fondés sur les codes du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC). Ces codes ont été remplacés par ceux de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) dans les deux derniers END⁹. Des fichiers de concordance fournis par Ressources humaines et Développement des compétences Canada ont servi à convertir les anciens codes SISCU/SISCCC en catégories plus vastes de CPE de 2000 ayant servi à produire les estimations ci-après. Puisque de telles conversions peuvent entraîner de faux changements à la répartition des domaines d'études entre les END de 1995 et de 2000, l'interprétation des données doit être effectuée avec prudence.

⁹. Le Tableau A9 de l'annexe offre une description plus détaillée des codes de la CPE.

V. RÉSULTATS

V.1. Hausse générale du nombre de diplômés en Ontario

La Figure 1 décrit la hausse du nombre de diplômés des universités et collèges de l'Ontario, évaluée au moyen des données des END. Le changement le plus draconien a trait au nombre de femmes ayant obtenu un diplôme universitaire, qui est passé de 25 000 en 1986 à près de 48 000 en 2005. Cela représente une hausse de 91 pour 100. La Figure 1 présente le nombre de diplômes universitaires décernés tous cycles confondus, mais plus de 80 pour 100 des diplômes obtenus par des femmes sont de premier cycle. Chez les hommes, la proportion de diplômes de premier cycle est légèrement en-deçà de 80 pour 100. La hausse du nombre d'hommes ayant obtenu un diplôme universitaire n'a pas été aussi prononcée, mais s'est maintenue d'une cohorte à l'autre pour atteindre une proportion globale d'environ 43 pour 100 de 1986 à 2005.

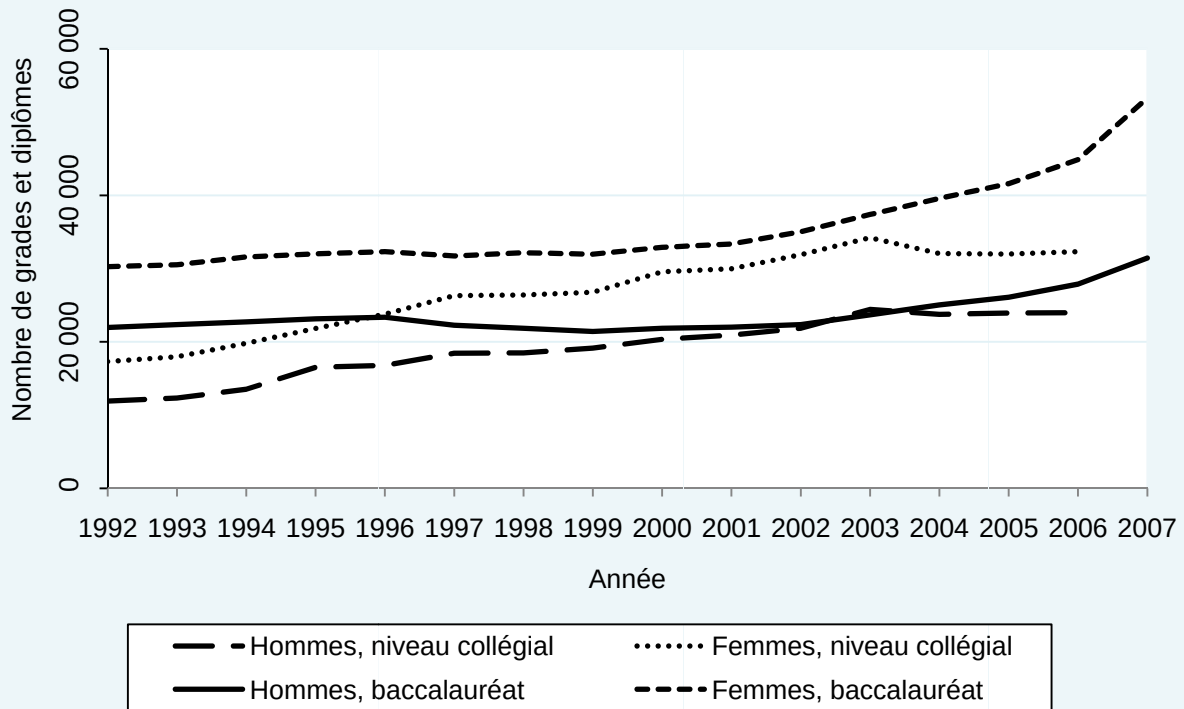


La proportion de diplômés du niveau collégial n'a pas augmenté de façon continue d'une END à l'autre. Le nombre de femmes ayant obtenu un diplôme du niveau collégial a chuté par rapport à l'enquête précédente en 1990 et 2005, comme l'a fait en 1990 le nombre d'hommes ayant obtenu un diplôme du niveau collégial¹⁰. Malgré cela, la proportion de personnes ayant obtenu un diplôme du niveau collégial a connu entre 1986 et 2005 une hausse considérable, établie à 61 pour 100 chez les femmes et à 50 pour 100 chez les hommes. Pour mettre cette hausse en perspective, disons que le nombre de jeunes ontariens âgés de 20 ans a augmenté d'environ 8 pour 100 durant la même période.

La segmentation des données des END par domaine d'études ne permet pas d'émettre des prévisions démographiques pour l'Ontario ayant un degré raisonnable de fiabilité en raison de la taille trop petite des échantillons des enquêtes se rapportant à la province. Par conséquent, nous avons utilisé des données du SIAE de Statistique Canada, qui ne font pas l'objet d'erreurs d'échantillonnage (bien qu'on doive inévitablement s'attendre à des erreurs discrétionnaires), pour examiner l'évolution des tendances sur le plan du choix de programme au fil des ans. Étant donné que les cadres de population utilisés pour les END sont produits à partir des mêmes données, nous pouvons nous attendre à ce que ces deux sources brossent le même tableau d'ensemble du nombre de diplômés des universités et collèges de l'Ontario, ce que confirme la Figure 2.

¹⁰. Les chiffres de 2005 relatifs aux collèges souffrent d'une sous-représentation des diplômés des collèges ontariens, que Statistique Canada estime à jusqu'à 10 000.

Figure 2 : Nombre de grades et diplômes décernés en Ontario



Source : Tableaux CANSIM 447014 (grades) et 447016 (diplômes)

Les données relatives aux grades et diplômes décernés dans la province sont uniquement disponibles pour la période allant de 1992 à 2007 dans le cas des grades et de 1992 à 2006 dans le cas des diplômes. Contrairement aux valeurs quinquennales des END cependant, des données sont fournies pour chacune des années. Il est à noter que la Figure 2 tient uniquement compte des diplômes de premier cycle, et que la hausse ponctuelle considérable de leur nombre en 2006 et 2007 est en partie le reflet du phénomène de la double cohorte. Il est également à noter que le nivellement observé dans les dernières données relatives aux diplômes d'études collégiales décernés peut être dû à la sous-déclaration du nombre de diplômés des collèges de l'Ontario.

V.2 Tendances relatives au choix du domaine d'études

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la segmentation des données des END selon le domaine d'études et le sexe, et selon le type d'études postsecondaires, donne des échantillons de très petite taille. Malgré cela, les données des END ont été utilisées pour effectuer une distribution des diplômés en fonction des catégories de la Classification des programmes d'enseignements. Le Tableau A1 de l'annexe présente les résultats de cette distribution. D'année en année, les variations observées sur le plan de la part de diplômes associée à chaque domaine d'études pourraient être le résultat d'une grande variabilité de l'échantillonnage, ce qui empêche de tirer des conclusions définitives relativement aux choix des étudiants en matière de domaine d'études. Pour surmonter le problème de la variabilité de l'échantillonnage au moment de déterminer la part des diplômes associée à chaque domaine d'études, on utilise les données du SIAE sur les grades de bachelier et diplômes collégiaux décernés en Ontario. Les tableaux A2 et A3 de l'annexe présentent les données brutes pour les universités et collèges, respectivement, tandis que les tableaux 1 et 2 présentent le calcul des parts¹¹.

¹¹. Les tableaux A4 à A7 de l'annexe rapportent les changements au nombre d'inscriptions au niveau collégial et universitaire, par domaine d'études, indexés à 1992, et par sexe. Voir le Tableau A9 pour obtenir une description plus détaillée des catégories de la CPE.

Tableau 1

Parts associées aux différents domaines d'études : Grades de bachelier décernés en Ontario, hommes et femmes

Année	Classification des programmes d'enseignement											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1992	13,0	3,3	16,1	30,9	10,5	6,7	4,2	6,7	0,8	7,6	0,0	100
1993	12,5	3,3	16,2	30,9	11,1	6,8	4,2	6,5	0,7	7,7	0,0	"
1994	10,5	3,3	16,1	31,8	11,0	7,3	4,1	6,8	0,9	8,0	0,0	"
1995	10,7	3,3	15,1	31,4	10,7	7,9	4,3	7,1	1,3	8,3	0,0	"
1996	10,7	3,4	15,1	30,5	10,6	8,3	4,2	7,3	1,5	8,3	0,1	"
1997	11,2	3,4	14,1	29,7	11,1	9,1	4,2	7,1	1,6	8,3	0,1	"
1998	11,1	3,4	13,4	29,8	10,9	9,3	4,3	7,3	1,5	8,9	0,0	"
1999	11,3	3,4	12,9	28,9	11,5	9,4	4,7	7,2	1,6	9,1	0,1	"
2000	12,5	3,4	12,8	27,3	11,3	9,3	5,3	7,5	1,5	8,9	0,1	"
2001	13,0	3,4	12,9	26,0	11,8	9,1	5,8	7,8	1,4	8,6	0,1	"
2002	13,3	3,5	12,4	25,8	11,9	8,3	6,5	8,3	1,2	8,5	0,1	"
2003	12,9	3,5	13,0	25,2	12,2	8,4	6,5	8,5	1,2	8,4	0,1	"
2004	12,8	3,8	13,0	25,0	12,9	8,0	6,6	8,1	1,1	8,5	0,1	"
2005	12,5	4,1	14,3	23,9	13,2	8,2	5,3	7,7	1,0	9,6	0,1	"
2006	12,0	4,2	14,4	24,9	13,3	8,2	4,8	7,5	1,1	9,5	0,1	"
2007	10,8	4,1	14,2	25,7	14,0	9,2	3,7	7,1	1,1	9,9	0,1	"
Codes de la CPE						6 : Sciences physiques et de la vie, et technologies						
1 : Éducation						7 : Mathématiques, informatique et sciences de l'information						
2 : Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications						8 : Architecture, génie et services connexes						
3 : Sciences humaines						9 : Agriculture, ressources naturelles et conservation						
4 : Sciences sociales et de comportements						10 : Santé, parcs, récréation et conditionnement physique						
5 : Commerce, gestion et administration publique						11 : Services personnels, de protection et de transport, autres						

Source : Tableau CANSIM 477014

Tableau 2

Parts associées aux différents domaines d'études : Diplômes d'études collégiales décernés en Ontario, hommes et femmes

Année	Classification des programmes d'enseignement											Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1992	6,0	8,7	1,1	8,3	25,0	1,4	4,0	13,6	1,9	21,3	8,7	100
1993	6,1	8,9	1,2	8,4	25,2	1,3	4,0	13,3	1,8	21,1	8,7	"
1994	5,9	8,4	1,3	8,6	26,5	1,2	3,7	13,4	1,9	20,3	8,8	"
1995	5,0	7,4	1,9	7,7	27,7	1,1	3,9	15,6	1,9	19,1	8,7	"
1996	4,8	7,7	2,0	8,8	27,5	1,5	4,0	16,3	1,9	17,4	8,0	"
1997	4,6	7,0	1,9	8,1	28,3	1,4	4,4	17,0	1,9	17,0	8,6	"
1998	4,2	7,9	1,7	9,1	27,6	1,4	5,6	16,2	1,7	16,2	8,4	"
1999	4,1	7,9	2,4	8,7	27,6	1,2	6,8	16,1	1,6	14,9	8,7	"
2000	4,2	7,8	2,4	8,7	25,2	1,1	7,4	15,6	1,5	16,5	9,6	"
2001	4,0	7,8	2,7	8,9	24,9	0,9	7,4	15,3	1,8	16,3	9,9	"
2002	4,0	7,3	3,9	8,6	25,1	0,9	6,8	15,0	1,7	16,2	8,4	"
2003	3,1	7,2	5,2	9,8	25,1	0,9	5,7	14,7	2,0	17,3	8,9	"
2004	3,3	8,0	5,2	10,1	25,2	0,9	5,4	15,0	2,0	15,4	9,7	"
2005	2,6	7,0	4,9	10,8	25,7	0,8	5,0	15,4	1,9	16,3	9,7	"
2006	2,1	6,6	5,6	11,5	26,0	0,6	3,7	14,8	1,8	17,0	10,3	"
Codes de la CPE						6: Sciences physiques et de la vie, et technologies						
1 : Éducation						7: Mathématiques, informatique et sciences de l'information						
2 : Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications						8: Architecture, génie et services connexes						
3: Sciences humaines						9: Agriculture, ressources naturelles et conservation						
4: Sciences sociales et de comportements						10: Santé, parcs, récréation et conditionnement physique						
5: Commerce, gestion et administration publique						11: Services personnels, de protection et de transport, autres						

Source: CANSIM Tableau 477016

En 1992, 47 pour 100 des nouveaux diplômés du premier cycle universitaire de la province étaient issus des domaines des sciences humaines et des sciences sociales et de comportements. Quatorze ans plus tard, un peu moins de 40 pour 100 des nouveaux bacheliers étaient issus de ces domaines. Si les marchés du travail de l'Ontario exigeaient des diplômés universitaires qu'ils possèdent davantage de compétences axées sur la technologie, et si les diplômés réagissaient en conséquence, nous assisterions à une augmentation des parts des diplômes décernés associées aux domaines d'études qui transmettent ce genre de compétences. En réalité, bien que les domaines des sciences physiques et de la vie aient accru leur part de diplômés, la part des diplômes décernés associée aux domaines des

mathématiques et de l'informatique est restée stagnante tandis que celle associée aux domaines liés au génie a augmenté de façon marginale seulement. On a observé la plus grande hausse proportionnelle de la part des diplômes décernés dans les domaines liés au commerce et à la santé.

Parmi les diplômés des collèges, les changements les plus notables à la part de diplômes décernés incluent une érosion continue de la part associée au domaine de l'éducation, ainsi qu'une croissance très importante de la part associée aux sciences humaines. Ce dernier changement laisse entendre que les tendances sur le plan du choix de programme reflètent à la fois les choix des étudiants et l'évolution des objectifs organisationnels des collèges communautaires, qui commencent à se positionner de façon à offrir des certificats de niveau équivalent au premier cycle universitaire. Les domaines du commerce, de la gestion et de l'administration publique continuent de produire une part importante des diplômés et les diplômés du niveau collégial, comme leurs homologues du niveau universitaire, ne se sont pas dirigés vers les domaines (mathématiques, informatique et génie) que l'on associe habituellement à la demande accrue de main-d'œuvre possédant des compétences liées aux technologies.

V.3 Tendances sur le plan du salaire réel

Dans un modèle fondé sur l'offre et la demande, une offre excédentaire de diplômés d'établissements postsecondaires devrait entraîner une réduction du salaire réel de ces diplômés par rapport aux autres travailleurs. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les END ne permettent pas l'évaluation normale des gains relatifs (ou des avantages salariaux de la scolarité). Malgré cela, lorsqu'on utilise le comportement des salaires réels dans l'économie globale comme point de départ, la tendance sur le plan du salaire réel des répondants aux END peut fournir des preuves à l'appui d'une offre excédentaire de main-d'œuvre hautement scolarisée tout au long de la période. Les END fournissent des données sur les gains annuels tirés d'emplois de référence deux et cinq ans après l'obtention du diplôme¹².

¹². Il faut se rappeler qu'il s'agit ici de gains annuels hypothétiques en ce sens qu'ils représentent les gains que les répondants auraient réalisés sur une base annuelle s'ils avaient occupé toute l'année le

Vu qu'on a tendance à observer une certaine homogénéité chez les répondants aux END sur le plan de l'expérience sur le marché du travail et de l'emplacement géographique, les modèles de régression n'ont aucune utilité et les moyennes brutes de gains annuels sont calculées séparément par sexe.

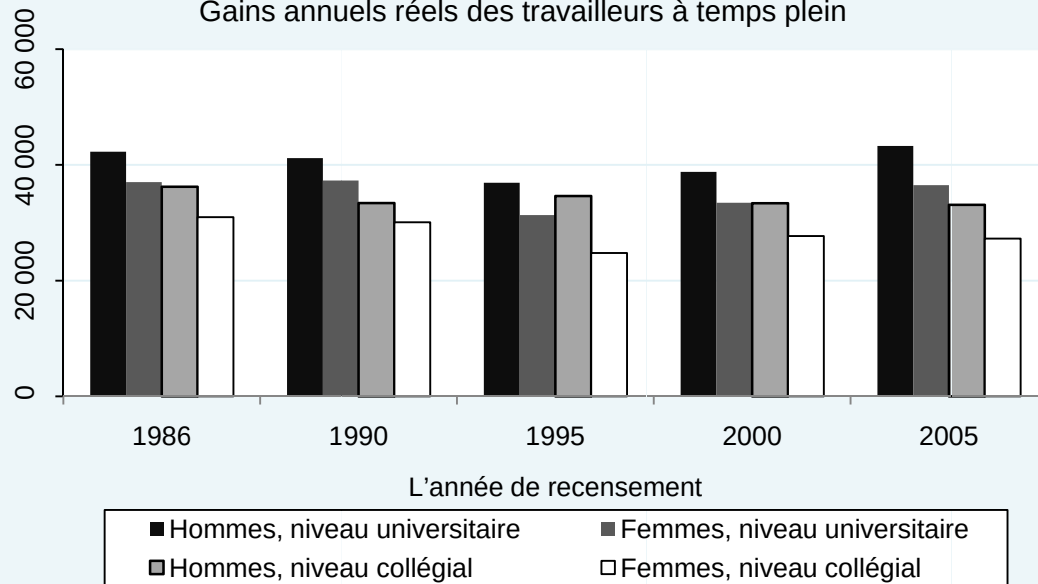
La Figure 3 documente la tendance sur le plan des gains moyens (en dollars de 2002) par sexe, pour les personnes ayant un diplôme de premier cycle universitaire ou d'études collégiales. On observe un déclin notable sur le plan des gains réels de 1986 à 1995 chez tous les diplômés, et particulièrement parmi les femmes ayant obtenu un diplôme d'études collégiales. En 2005, les gains annuels réels des diplômés des universités avaient retrouvé leur niveau de 1986, au moins, tandis que ceux des diplômés des collèges n'avaient connu aucune reprise. Walters (2004) a constaté le même déclin des gains réels de 1986 à 1995¹³ au sein de l'échantillon national, bien qu'il n'ait pas fait de distinction sur le plan des tendances entre les hommes et les femmes.

même emploi, à raison de leurs heures de travail actuelles. Cela peut s'avérer différent des gains annuels réels.

¹³. Il faut se rappeler que ces gains ont été réalisés en 1988, 1992, 1997, ainsi de suite, deux ans après l'obtention du diplôme.

Figure 3 : Gains des diplômés des établissements postsecondaires en Ontario

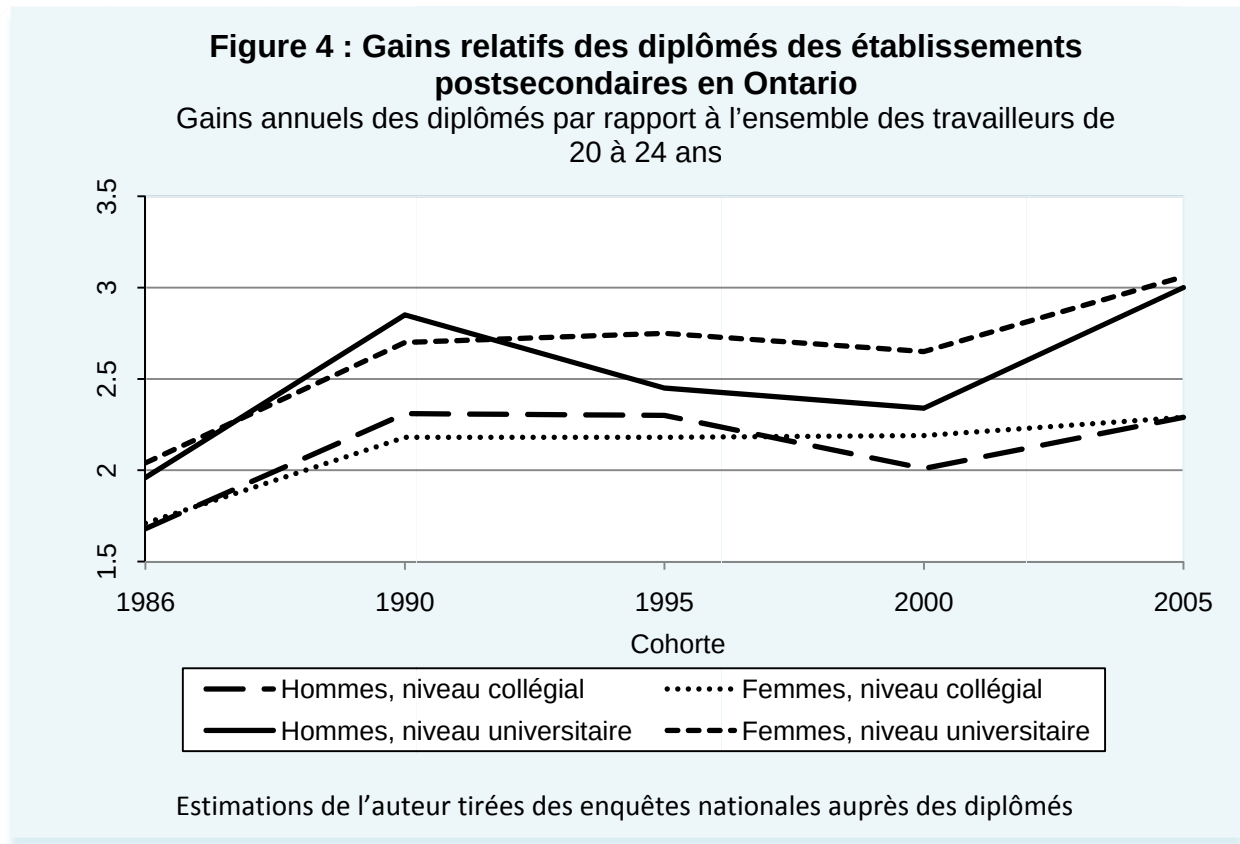
Gains annuels réels des travailleurs à temps plein



Estimations de l'auteur tirées des enquêtes nationales auprès des diplômés

À première vue, la Figure 3 laisse présager une offre excédentaire de diplômés des universités et collèges qui allait en augmentant de la première à la troisième cohorte, puis s'est maintenue pour les diplômés des collèges et a été éliminée dans le cas des diplômés des universités. Par contre, les tendances sur le plan des salaires ne peuvent pas être examinées en vase clos, étant donné qu'on mesure l'offre excédentaire en fonction des variations des gains des diplômés par rapport aux autres travailleurs. Boudarbat et coll. (2010) effectuent cette comparaison des gains dans le cadre de leur évaluation des avantages salariaux de la scolarité et, comme l'indique l'analyse documentaire qui en présente les résultats, n'observent pas les déclins que semble illustrer la Figure 3. Il y a deux raisons possibles à l'obtention de résultats contradictoires. Premièrement, Boudarbat et coll. (2010) ont évalué les avantages salariaux de la scolarité pour la population dans son entier, mais il se peut que les tendances sur le plan des gains diffèrent chez les jeunes diplômés des établissements postsecondaires, sur lesquels portent les END, par rapport à l'ensemble des personnes ayant un diplôme d'études

postsecondaires. Deuxièmement, les gains des personnes sans diplôme d'études postsecondaires pourraient avoir suivi une tendance similaire à celle observée à la Figure 3¹⁴.



Les gains relatifs ont été évalués à l'aide des données sur les gains annuels réels des travailleurs ontariens âgés de 20 à 24 ans publiées par Statistique Canada pour les années des END¹⁵. La Figure 4 présente les résultats obtenus, et brosse un portrait bien différent de l'évolution des gains des diplômés de l'Ontario. Les gains relatifs des hommes et des femmes possédant le grade de bachelier ont augmenté de 50 pour 100, soit de 2 à 3. Parmi les

¹⁴. Il existe une troisième possibilité. Les enquêtes nationales auprès des diplômés peuvent produire différentes mesures des gains réalisés que les données de recensement utilisées par Boudarbat et coll. (2010), bien que la raison de cela ne soit pas si évidente.

¹⁵. Ces gains sont fondés sur l'Enquête sur les finances des consommateurs et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, et ont été extraits au moyen du service CANSIM, tableaux v25665352 et v25665832.

diplômés du niveau collégial, le rapport entre les gains moyens des répondants aux END et les gains dérivés de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'EDTR est passé de 1,7 à 2,3. Il faut cependant faire preuve de prudence au moment d'interpréter ces résultats. Les gains dérivés de l'EFC et de l'EDTR ne représentent pas les gains que pourraient s'attendre à réaliser les répondants aux END s'ils n'avaient pas entrepris d'études postsecondaires; ils servent uniquement de données de référence pour l'évaluation des résultats des répondants aux END sur le plan du revenu. Par exemple, il n'y a aucun moyen de s'assurer que les gains de référence dérivés de l'EFC et de l'EDTR s'appliquent à une année complète et à des travailleurs à temps plein. Par conséquent, les valeurs présentées dans la Figure 3 ne constituent pas des avantages salariaux, au sens ordinaire du mot, et on ne doit pas croire que l'obtention d'un baccalauréat a fait accroître de 300 pour 100 les gains annuels chez les hommes en 2005. Les valeurs indiquent plutôt que les gains réels réalisés par les diplômés des universités et collèges peu après l'obtention du diplôme ont généralement augmenté par rapport aux gains réalisés au sein de l'économie provinciale dans son ensemble. Cela donne à penser qu'il n'y a pas eu d'offre excédentaire de main-d'œuvre possédant un diplôme de niveau universitaire ou collégial.

Les avantages salariaux d'un niveau de scolarité élevé constituent l'élément de preuve principal servant à confirmer ou à réfuter l'argument selon lequel le système d'éducation postsecondaire d'une économie donnée produit plus de diplômés que ne le nécessite le marché du travail. Il vaut par conséquent la peine d'aller au-delà des limites empiriques des enquêtes nationales auprès des diplômés et d'examiner les preuves directes de l'existence de tels avantages salariaux. Grâce à la publication récente des fichiers de microdonnées à grande diffusion du Recensement de 2006, il est possible de comparer, avec un grand niveau d'uniformité, les gains des jeunes travailleurs ontariens possédant un diplôme de niveau universitaire ou collégial à ceux d'autres jeunes qui ont obtenu, au plus, leur diplôme d'études secondaires¹⁶. La Figure 5 illustre les différences proportionnelles entre les gains annuels moyens des diplômés des niveaux universitaire et collégial, respectivement, et ceux des personnes ayant un diplôme

¹⁶. L'utilisation des personnes ayant terminé leurs études secondaires comme groupe de référence est quelque peu arbitraire, mais représente la façon de procéder dans la documentation sur les avantages salariaux de la scolarité.

d'études secondaires en Ontario¹⁷. La comparaison se limite aux jeunes de 21 à 30 ans qui travaillent à temps plein durant toute l'année.

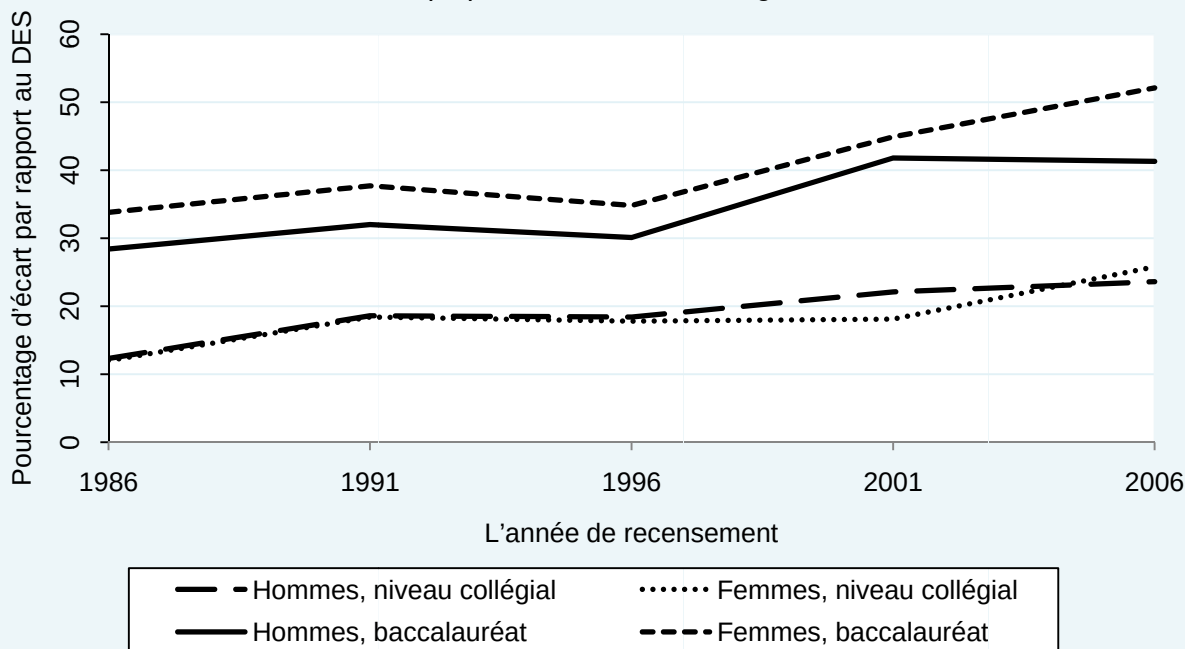
Les résultats du recensement indiquent une augmentation stable des avantages salariaux des études supérieures en Ontario, sauf pour les diplômés du niveau universitaire durant la période intercensitaire de 1991 à 1996. Au moment du Recensement de 1986, les hommes et les femmes âgés de 21 à 30 ans qui possédaient un diplôme d'études collégiales bénéficiaient d'un avantage salarial d'environ 12 pour 100. Au moment du Recensement de 2006, cet avantage s'était accru à près de 25 pour 100. Dans le cas des jeunes hommes possédant un baccalauréat, la différence en matière de gains par rapport aux diplômés du secondaire est passée de moins de 30 pour 100 en 1986 à plus de 40 pour 100 en 2006, bien qu'il semble y avoir eu un nivellement de l'avantage salarial au cours de la dernière période intercensitaire. L'avantage salarial des femmes qui possèdent un baccalauréat est passé d'environ 35 pour 100 à plus de 50 pour 100, dont une croissance prononcée entre le recensement de 2001 et celui de 2006¹⁸. Ces conclusions appuient les résultats de l'estimation des gains des répondants aux END, qui laissent entendre que la demande de capital humain issu du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario reste forte.

¹⁷. Le Tableau A8 de l'annexe présente les sources de données de la Figure 5.

¹⁸. La taille des échantillons sur lesquels se fondent ces estimations varie d'une année de recensement et d'un groupe éducatif à l'autre, mais ne passe jamais sous la barre des 2 650 observations.

Figure 5 : Avantages salariaux par rapport au diplôme d'études secondaires : Ontario

Travailleurs à temps plein, l'année durant âgés de 21 à 30 ans



Estimations de l'auteur tirées des fichiers de microdonnées à grande diffusion des recensements

V.4 Effets du domaine d'études sur les gains

L'analyse des différences salariales réalisée selon le domaine d'études permet d'examiner le niveau de concordance entre les tendances sur le plan du choix du domaine d'études et les besoins spécifiques du marché du travail de l'Ontario en matière de compétences. Pour examiner ces différences, nous avons utilisé un modèle de régression fondé sur l'estimation du logarithme naturel des gains en tant que fonction d'une série de variables-indicateurs égales à 0,1 pour chaque domaine. Dans une régression contrainte, le coefficient de chaque indicateur de domaine calcule le pourcentage (approximatif) de différence entre les gains moyens des travailleurs de ce domaine et les gains moyens de l'ensemble des travailleurs. Comme l'illustrent les tableaux A2 et A3 de l'annexe, la taille de l'échantillon de certains domaines était petite et une certaine agrégation des domaines de la Classification des programmes

d'enseignement a dû être effectuée pour produire des estimations fiables des effets du domaine d'études. En outre, les estimations produites s'appliquent aux deux sexes confondus. Le Tableau 3 illustre les résultats obtenus.

Tableau 3
Effets du domaine d'études sur les gains annuels (% d'écart de la moyenne globale)

	1986	1990	1995	2000	2005
Bacheliers, hommes et femmes					
Éducation	0,05	0,12**	-0,05	0,04	0,12**
Sciences humaines	-0,10**	-0,10**	-0,22**	-0,32**	-0,24**
Sciences sociales et de comportements,	-0,09**	-0,06**	-0,16**	-0,08	-0,10**
droit	0,06	-0,01	0,24**	0,17*	0,13**
Commerce, gestion et adm. publique	-0,29**	-0,23**	-0,25**	-0,27**	-0,33**
Sciences phys. et de la vie, et	0,09**	0,12**	0,15**	0,26**	0,15**
technologies	0,12**	0,17**	0,31**	0,34**	0,26**
Math., informatique et SI	0,26**	0,31**	0,27**	0,16**	0,21**
Architecture, génie	-0,11**	-0,31**	-0,29**	-0,30**	-0,19**
Santé, parcs, récréation et cond.					
physique					
Autre					
Diplômés du niveau collégial, hommes et femmes					
Arts vis. et d'int., et comm.	-0,17**	-0,29**	-0,19**	-0,01	-0,13**
Sciences soc. et de comp., droit	-0,02	-0,01	0,01	-0,14*	-0,06
Commerce, gestion et adm. publique	-0,06**	-0,01	-0,06	0,08*	0,10**
Math., informatique et SI	0,12**	0,15**	0,28**	0,22**	0,10*
Architecture, génie	0,05**	0,09**	0,16**	0,19**	0,18**
Santé, parcs, récréation et cond.	-0,05	-0,20**	0,03	-0,12	0,13**
physique	0,15**	0,21**	-0,01	0,00	-0,03
Agriculture, ressources naturelles	0,00	0,05	-0,02	-0,09	-0,08*
Services pers., de protection et de	-0,02	0,00	-0,20**	-0,14**	-0,21**
transport					
Autre					

** significatif à un seuil de 5 %, * significatif à un seuil de 10 %.

Source : END, calculs de l'auteur.

L'interprétation des estimations du Tableau 3 est la suivante : Dans la cohorte de 1986, les gains annuels moyens des personnes possédant un baccalauréat en sciences humaines étaient de 10 pour 100 inférieurs à la moyenne générale des gains des personnes possédant un baccalauréat. Dans cette cohorte, les personnes dont la majeure s'inscrivait dans le domaine du CPE intitulé « santé, parcs, récréation et conditionnement physique » gagnaient environ

26 pour 100 de plus que la moyenne générale. Il est à noter que dans le secteur universitaire, cette catégorie touche principalement les professions de la santé.

Si les gains anticipés étaient le seul critère de sélection d'un programme d'études, les choix des étudiants en matière de programme d'études auraient eu pour effet d'équilibrer les gains réalisés d'un domaine d'études à l'autre et les signaux de prix auraient entraîné un réalignement approprié des tendances relatives au choix de programme en fonction des besoins du marché du travail en matière de compétences. Le Tableau 3 indique clairement que cela ne s'est pas produit et le maintien des différences d'une majeure à l'autre laisse entendre que les tendances relatives au choix de programme d'études reflètent aussi la distribution des intérêts et aptitudes au sein de la clientèle des établissements postsecondaires. En effet, parmi les diplômés des universités ontariennes, la variabilité de la distribution des gains d'un domaine d'études à l'autre semble s'être accrue entre la première et la dernière cohorte, ce qui correspond à un modèle dans lequel les tendances relatives au choix de programme s'adaptent lentement aux changements survenus sur le marché du travail. Cependant, dans le Tableau 1, la dynamique des tendances relatives au choix de programme donne des indications d'une sensibilité aux signaux de prix. Par exemple, nous avons mentionné précédemment que la part des baccalauréats décernés en Ontario qui est associée au domaine des sciences humaines était passée de 16,1 pour 100 en 1992 à 14,2 pour 100 en 2007. Durant cette période, les gains réalisés par les diplômés en sciences humaines ont diminué considérablement par rapport à l'ensemble des bacheliers de la province. En revanche, les gains des diplômés du domaine du commerce et de la gestion ont grimpé de façon considérable à partir de la cohorte de l'END de 1995. Comme l'indique le Tableau 1, la part des diplômes décernés associée au domaine du commerce et de la gestion est passée de 10,7 pour 100 en 1995 à 14 pour 100 en 2007. Les domaines du génie et des mathématiques/sciences informatiques ont aussi connu des hausses importantes sur le plan des gains mais, selon le Tableau 1, aucune croissance réelle de leur part des diplômes décernés. Contrairement à la conclusion tirée par Walters (2004), cela témoigne d'une demande excédentaire à la hausse dans ces domaines axés sur la technologie.

L'impression générale est que la variabilité des gains d'un domaine d'études à l'autre connaît une croissance moindre au sein du secteur collégial de la province, ce qui irait de pair avec le

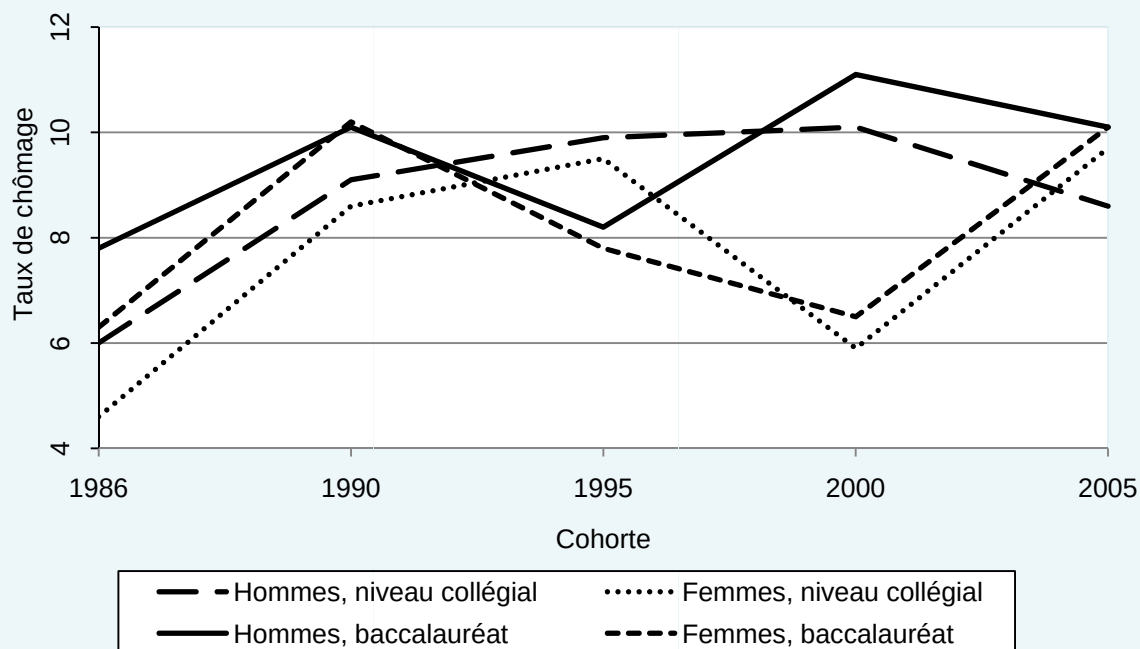
modèle des collèges communautaires, qui repose sur l'adaptation rapide aux besoins du marché du travail. Encore une fois, ce sont les domaines des techniques de génie et des mathématiques/sciences informatiques qui ont connu les plus grandes augmentations des gains relatifs. Jumelées aux indications concernant les effets du domaine d'études chez les diplômés des universités, ces augmentations témoignent de la contraction de l'offre de main-d'œuvre dans les secteurs de l'économie provinciale au sein desquels l'acquisition de compétences technologiques est la plus nécessaire.

V.5 Taux de chômage

Un taux de chômage élevé est un autre symptôme de l'offre excédentaire de main-d'œuvre. Les diplômés qui n'arrivent pas à trouver un emploi dans un secteur lié à leurs études peuvent se tourner vers d'autres secteurs d'activités. Par conséquent, une exploration de la surqualification peut offrir une façon plus appropriée de déterminer si le marché du travail arrive à intégrer pleinement les nouveaux diplômés. Nous réexaminerons cette question plus tard. Pour l'instant, examinons les tendances sur le plan des taux de chômage. La Figure 6 présente les taux de chômage des hommes et femmes ayant obtenu un baccalauréat ou un diplôme d'études collégiales, selon des estimations fondées sur les END¹⁹. Les quatre groupes ont montré des signes de la récession de 1990-1991 et ont affiché des taux de chômage considérablement à la hausse entre 1988 et 1992 (on se souvient que l'enquête a lieu deux ans après l'obtention du diplôme).

¹⁹. Les répondants aux END sont classés selon qu'ils sont dans un de trois états durant la semaine de référence : en situation d'emploi, au chômage ou hors du marché du travail. Par conséquent, le taux de chômage est équivalent sur le plan conceptuel à notre mesure basée sur l'Enquête sur la population active.

Figure 6 : Taux de chômage parmi les diplômés de l'Ontario



Estimations de l'auteur tirées des enquêtes nationales auprès des diplômés

Cette période a été suivie par une certaine reprise chez les bacheliers, mais non chez les diplômés des collèges, qui s'est terminée en 1997. Les cohortes de 1995 à 2000 affichaient des tendances étranges sur le plan des taux de chômage, qui diminuaient chez les deux groupes de femmes mais augmentaient chez les deux groupes d'hommes. La situation s'est ensuite inversée en 2005, quand les taux de chômage des femmes disposant d'un diplôme universitaire ou collégial se sont mis à augmenter tandis que ceux des deux groupes d'hommes ont diminué.

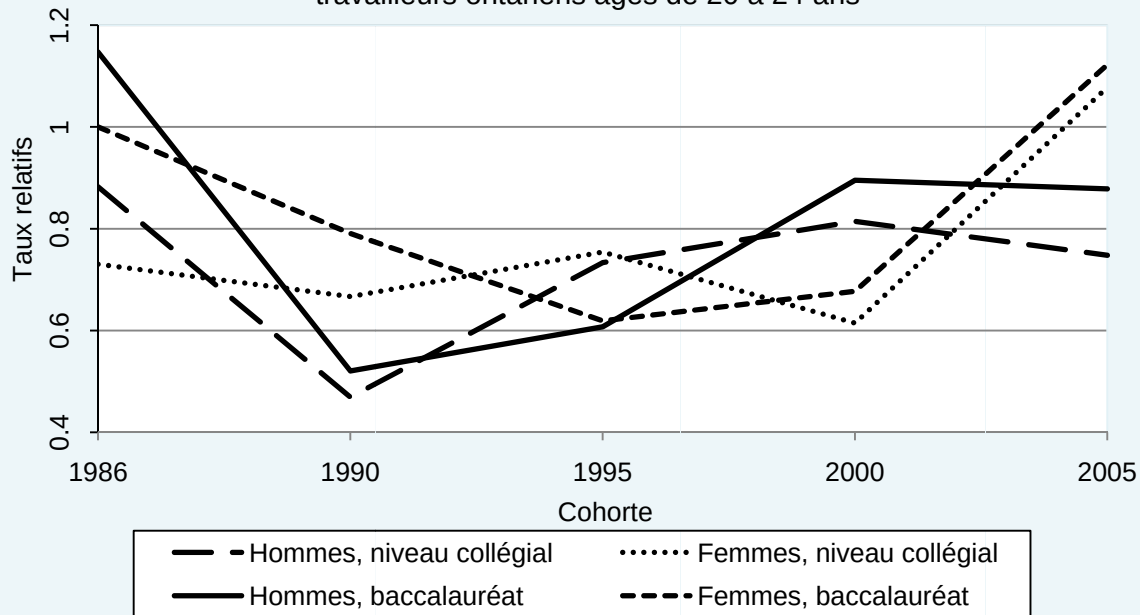
Compte tenu des grandes variations macroéconomiques enregistrées durant cette période, il importe de mettre les résultats observés en contexte, surtout dans le cas des taux de chômage. La Figure 7 illustre les taux de chômage des quatre groupes de diplômés par rapport aux taux de chômage généraux des hommes et des femmes de 20 à 24 ans en Ontario. Les hausses importantes du chômage enregistrées entre 1986 et 1990 par les différentes cohortes ressemblent dès lors à des réductions plutôt draconiennes des taux de chômage relatifs. Dans

le cas des hommes ayant obtenu un baccalauréat, par exemple, les taux de chômage étaient 15 pour 100 plus élevés que le taux général des hommes ontariens de 20 à 24 ans en 1988, mais a chuté à environ la moitié du taux général en 1992. Après 1992, les cohortes d'hommes ayant un diplôme universitaire ont commencé à afficher des taux relatifs à la hausse jusqu'en 2000, moment auquel les taux se sont stabilisés. Parmi les femmes ayant un diplôme universitaire, les taux de chômage des dernières cohortes, qui sont supérieurs au taux moyen général enregistré par les travailleuses ontariennes âgées de 20 à 24 ans, font plus que contrebalancer les taux à la baisse enregistrés par la cohorte de 1995 et les cohortes précédentes. Les diplômées du niveau collégial des deux dernières cohortes ont connu une hausse draconienne similaire de leur taux de chômage. Dans le cas des hommes ayant obtenu un diplôme d'études collégiales, la situation était essentiellement la même en 2005 qu'elle ne l'était en 1986.

Que doit-on penser des résultats présentés dans la Figure 7? Malgré les similitudes entre les taux de chômage relatifs enregistrés en fin de période et le taux de chômage de la première cohorte, il y a eu une hausse générale des taux de chômage de tous les groupes, plus particulièrement chez les femmes. Selon les END, les taux d'obtention d'un diplôme de niveau universitaire et de niveau collégial en Ontario ont augmenté de 91 pour 100 et de 61 pour 100, respectivement, chez les femmes et de 43 pour 100 et 50 pour 100, respectivement, chez les hommes. Bien que les données de la Figure 7 ne permettent pas tout à fait, à elles seules, de conclure à une offre excédentaire générale de tous les types de diplômés, elles correspondent certainement à un modèle fondé sur l'offre et la demande dans lequel le nombre de nouvelles diplômées a augmenté à un rythme sensiblement plus rapide que celui des hommes.

Figure 7 : Chômage relatif des diplômés de l'Ontario

Taux de chômage des diplômés par rapport à l'ensemble des travailleurs ontariens âgés de 20 à 24 ans



Estimations de l'auteur tirées des enquêtes nationales auprès des diplômés,
Estimations de l'Enquête sur la population active

Pour mesurer le déséquilibre des compétences d'un domaine à l'autre, le Tableau 4 présente les résultats de l'estimation d'un modèle de probabilité de chômage durant la semaine de référence des enquêtes en fonction d'une série d'indicateurs liés au domaine d'études. Sans prise en compte des caractéristiques personnelles, ce modèle de régression probit ne fait que relever les différences moyennes entre la probabilité d'observer du chômage dans un domaine donné, par rapport à une série de domaines de référence²⁰. Pour accroître la taille des échantillons, les deux sexes sont combinés et les coefficients sont interprétés comme des effets marginaux. Par exemple, dans le cas de la cohorte de 1986, une personne possédant un

²⁰. Les domaines d'études de référence incluent tous les domaines qui ne sont pas énumérés explicitement dans le tableau. Dans le cas des universités, il s'agit des arts visuels, de l'agriculture, des services personnels et de protection et du domaine « autre » de la CPE. Dans le cas des collèges, il s'agit des domaines de l'éducation, des sciences humaines, des sciences physiques et du domaine « autre » de la CPE.

baccalauréat en éducation avait, en moyenne, une probabilité de chômage de sept points de pourcentage plus bas que les diplômés des catégories exclues (de référence).

Parmi les personnes ayant obtenu un diplôme universitaire, aucune tendance prononcée ne ressort du Tableau 4. Les diplômés du domaine de l'éducation semblent avoir perdu leur avantage, tout comme les diplômés qui avaient une majeure en mathématiques, en informatique ou en génie. Le premier phénomène pourrait refléter la nature cyclique du marché du travail des enseignants, tandis que le second semble ne pas cadrer avec le besoin croissant de main-d'œuvre issue des domaines d'études axés sur la technologie. Au sein de la dernière cohorte, les diplômés des domaines des sciences sociales et physiques affichaient des taux de chômage supérieurs à la moyenne, tandis que les diplômés du domaine du commerce bénéficiaient d'un plus grand avantage sur le plan des probabilités de chômage. On pourrait attribuer à un facteur mentionné précédemment le fait d'observer d'une cohorte à l'autre peu de différence entre les domaines d'études sur le plan du chômage, en même temps que des différences sur le plan des gains réalisés : les diplômés du niveau universitaire qui n'arrivent pas à décrocher un emploi lié à leur domaine d'études migrent parfois vers d'autres marchés du travail. Nous reparlerons de ce phénomène plus tard.

Tableau 4 – Effets du domaine d'études sur les probabilités de chômage

(effet marginal sur la prob. d'être au chômage)

	1986	1990	1995	2000	2005
Bacheliers, hommes et femmes					
Éducation	-0,07**	-0,07**	-0,06	-0,05*	-0,001
Sciences humaines	-0,03	-0,02	-0,00	-0,04	0,03
Sciences sociales et de comportements, droit	-0,01	-0,03	-0,00	-0,03	0,06**
Commerce, gestion et adm. publique	-0,05**	-0,03	-0,04	-0,04	-0,06**
Sciences phys. et de la vie, et technologies	-0,01	-0,03	0,02	-0,00	0,09**
Math., informatique et SI	-0,05**	-0,05	-0,06	-0,03	0,03
Architecture, génie	-0,05**	-0,05*	-0,03	-0,03	0,03
Santé, parcs, récréation et cond. physique	-0,05**	-0,06**	-0,04	-0,06**	0,01
Diplômés du niveau collégial, hommes et femmes					
Arts vis. et d'int., et comm.	-0,03	0,02	-0,06	0,05	-0,04*
Sciences soc. et de comp., droit	-0,04**	-0,05*	-0,03	0,01	-0,02
Commerce, gestion et adm. publique	-0,04**	-0,02	0,00	-0,02	0,01
Math., informatique et SI	-0,04**	-0,07**	-0,03	-0,03	-0,02
Architecture, génie	-0,04**	-0,00	-0,04	0,02	-0,00

Santé, parcs, récréation et cond. physique	-0,02	-0,02	-0,05	-0,02	-0,02
Agriculture, ressources naturelles	-0,05**	-0,05**	-0,05*	-0,06*	-0,03
Services pers., de protection et de transport	-0,04**	-0,08**	-0,06*	-0,06	-0,06**

** significatif à un seuil de 5 %, * significatif à un seuil de 10 %.

Source : END, calculs de l'auteur.

Au niveau collégial, les différences relatives à la probabilité de chômage entre les programmes ont aussi tendance à s'atténuer d'une cohorte à l'autre. À l'exception des services personnels et de protection, aucun domaine d'études n'affiche d'écart qui se maintient au fil du temps. Au niveau collégial comme au niveau universitaire, les effets du domaine d'études ne donnent aucunement à penser que les choix de programme d'études des étudiants ontariens concordent de moins en moins avec les besoins du marché du travail de la province.

V.6 Surqualification

Si le nombre de diplômés occupant des emplois pour lesquels ils étaient surqualifiés allait en augmentant, comme nous le mentionnions précédemment lors de la discussion sur la capacité des taux de chômage de mesurer l'offre excédentaire ou le déséquilibre des compétences, nous pourrions y voir une indication de plus d'une offre excédentaire de diplômés des niveaux universitaire et collégial. Le fait que les répondants aux END évaluent eux-mêmes la nature de leur surqualification peut causer des problèmes, certes, mais ces problèmes s'estompent lorsqu'il s'agit d'évaluer la proportion de diplômés qui se disent surqualifiés en emploi compte tenu de leur niveau de scolarité, d'expérience et de formation.

Tableau 5 – Incidence de surqualification, selon l'autoévaluation des répondants

	Cohorte				
	1986	1990	1995	2000	2005
Bacheliers	27,3%	20,0%	16,1%	23,4%	19,2%
Bachelières	31,1	19,3	18,8	25,8	21,9
Diplômés du collégial	41,2	23,6	26,4	36,8	39,8
Diplômées du collégial	33,8	22,8	21,5	31,6	32,9

Source : END, calculs de l'auteur.

Le Tableau 5 présente l'incidence de surqualification chez les cinq cohortes. En général, les valeurs correspondent à celles de l'analyse documentaire, mais on observe des différences assez grandes entre les groupes et d'une cohorte à l'autre. Les hommes qui possèdent un baccalauréat sont les moins susceptibles de se dire surqualifiés, tandis que les hommes qui possèdent un diplôme d'études collégiales sont les plus susceptibles de se dire surqualifiés. Fait intéressant, les hommes et les femmes possédant un diplôme universitaire sont moins susceptibles que leurs homologues du niveau collégial de se dire surqualifiés malgré l'impression générale selon laquelle les programmes du niveau collégial incluent davantage de contenu de type « professionnel » et sont, côté objectifs, davantage branchés sur les besoins du marché du travail. Cependant, la principale leçon à tirer du Tableau 5 a trait au fait qu'absolument rien n'indique que l'incidence de surqualification serait en hausse, contrairement à ce que l'on constaterait si l'offre de diplômés des établissements postsecondaires excédait la capacité d'absorption du marché.

La question de la surqualification revêt-elle de l'importance? Il se peut bien que les personnes qui se croient surqualifiées surestiment tout simplement leurs propres capacités ou, si ce n'est pas le cas, soient plus productives en emploi que les personnes qui possèdent le bon niveau de compétence pour le même poste. L'examen complet de cette question est hors de la portée de la présente recherche²¹. Cependant, un examen rapide des gains réalisés suggère que les diplômés qui se disent surqualifiés gagnent moins, en moyenne, que les diplômés qui n'estiment pas être surqualifiés. Parmi les hommes possédant un baccalauréat, les travailleurs surqualifiés gagnaient environ 10 pour 100 de moins en moyenne, toutes cohortes confondues. Dans le cas des femmes possédant un baccalauréat, il s'agissait de 12 pour 100 de moins. L'écart est considérablement supérieur chez les diplômés du niveau collégial; dans leur cas, les hommes et les femmes qui s'estimaient surqualifiés gagnaient 23 et 22 pour 100 de moins, respectivement, que leurs homologues ne s'estimant pas surqualifiés. Le lecteur ne devrait pas voir en ces résultats, qui constituent une simple comparaison de moyennes, une mesure

²¹. Frenette (2004) offre une excellente analyse économétrique qui permet de constater que la surqualification pénalise en effet les diplômés sur le plan des gains réalisés.

causale véridique de l'effet de la surqualification. Quoi qu'il en soit, ces différences cadrent bien avec l'hypothèse selon laquelle les diplômés des établissements postsecondaires ne mettent pas en application certaines compétences acquises durant leurs études. Il faut se rappeler, cependant, que rien n'indique que ce phénomène s'est accru malgré les hausses importantes des proportions de diplômés.

VI. CONCLUSIONS ET EFFETS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'extraordinaire croissance du niveau de scolarité de la main-d'œuvre ontarienne au cours des 25 dernières années constitue une importante réalisation sociale. Il s'agit aussi d'une preuve convaincante de la réussite de la politique publique provinciale à l'origine du système de collèges communautaires et de l'expansion de la capacité des universités provinciales d'accroître la participation aux études supérieures.

La capacité de former des jeunes travailleurs ne devrait pas être le seul critère d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario. Néanmoins, la croissance du nombre de personnes suivant des études postsecondaires représente une hausse remarquable de l'investissement dans le capital humain, financée à même les fonds des contribuables et des étudiants qui suivent ces études. Pour cette raison, il est raisonnable de demander des preuves de l'efficacité et du rendement de cette croissance.

Les estimations relatives aux gains annuels tirées des enquêtes nationales auprès des diplômés des promotions de 1986 aux promotions de 2005 ne donnent aucune indication d'une tendance vers la surqualification de la main-d'œuvre ontarienne. Si on les compare aux autres jeunes travailleurs de la province, les hommes et les femmes ayant obtenu un diplôme d'une université ou d'un collège de l'Ontario ont au moins maintenu leur avantage salarial durant les premières années de leur carrière sur le marché du travail. Lorsqu'on tient compte des données des recensements, les avantages salariaux augmentent continuellement durant la période à l'étude. Cela est généralement perçu comme le test décisif de la surscolarisation et la preuve ultime de la capacité non seulement du marché du travail d'absorber un nombre imposant de nouveaux jeunes hautement qualifiés mais aussi des nouveaux travailleurs d'être aussi productifs que ne l'étaient leurs homologues du temps où un nombre moins élevé de personnes entreprenait des études supérieures dans la province. Fait important, ce constat concorde avec les données de recensement du Canada qui indiquent que l'avantage salarial des études postsecondaires s'est accru de façon stable durant la période à l'étude. Il concorde également avec les recherches internationales qui sont motivées par les mêmes préoccupations envers les

besoins et capacités du marché du travail relativement au volume toujours croissant de capital humain produit par les secteurs de l'enseignement supérieur des pays européens.

L'évolution des taux de chômage est moins rassurante, surtout dans le cas des femmes. Par rapport aux taux de l'ensemble des jeunes travailleurs de la province, les taux de chômage de la plus récente cohorte de diplômés des collèges et universités ne sont pas supérieurs à ceux de la cohorte de 1986, mais on assiste quand même à une poussée vers le haut depuis les quatre dernières promotions. Des recherches plus poussées devront être effectuées pour déterminer si on assiste à des hausses éventuelles du chômage relatif au cycle de vie ou à la difficulté croissante, mais temporaire, des travailleurs à trouver leur place au sein du marché du travail.

Une offre excédentaire croissante de main-d'œuvre hautement qualifiée devrait se refléter dans l'incidence de surqualification parmi ces diplômés. Pourtant, on assiste à l'inverse, particulièrement chez les diplômés du niveau universitaire. Les gains moins élevés réalisés par les diplômés qui se disent surqualifiés laissent entendre que leur autoévaluation de leur surqualification est valide et qu'il y a des raisons de se préoccuper de la situation. Néanmoins, la proportion de jeunes travailleurs qui rapportent avoir davantage de compétences que ne l'exige leur emploi a chuté au cours des deux dernières décennies en même temps qu'a augmenté le nombre de jeunes diplômés des établissements postsecondaires. Fait intéressant, l'incidence de surqualification est inférieure parmi les diplômés du niveau universitaire qu'elle ne l'est parmi les diplômés des programmes davantage professionnels des collèges de la province.

Les effets du domaine d'études donnent des raisons de se préoccuper de la propension du secteur universitaire à réagir à l'évolution des compétences requises sur le marché du travail. Des écarts persistants sur le plan des gains sont à prévoir d'un programme d'études à l'autre, et les tendances en matière de choix de programme ne devraient pas être guidées uniquement par les besoins sur le marché du travail. Toutefois, on assiste à une hausse de la variabilité des gains d'un domaine d'études à l'autre qui appuie l'hypothèse selon laquelle les tendances sur le plan du choix de programme s'adaptent à l'évolution des besoins du marché du travail avec un certain retard. De plus, les avantages salariaux des diplômés des domaines universitaires plus

techniques, comme le génie, les mathématiques et l'informatique, ont augmenté d'une cohorte à l'autre, ce qui laisse entrevoir un accroissement relatif non comblé de la demande relative aux diplômes de ces domaines. Comme nous pouvions nous y attendre, c'est dans les collèges que la province que les tendances relatives au choix de programme semblent s'adapter plus rapidement à l'évolution des besoins du marché du travail.

Nous tirons comme conclusion générale de l'exploration des enquêtes nationales auprès des diplômés que l'Ontario, comme d'autres régions ayant connu une croissance extraordinaire du nombre de leurs diplômés des établissements d'enseignement supérieur, n'a pas à se préoccuper de la qualité de ses diplômés ou de la capacité du marché du travail de leur faire une place.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- Boothby, D. et Drewes, T. « Postsecondary Education in Canada: Returns to University, College and Trades Education », *Canadian Public Policy*, vol. 32, no 1, 2006, p. 1 à 21.
- Boudarbat, B., Lemieux, T. et Riddell, W. Craig. « The Evolution of the Returns to Human Capital in Canada, 1980 – 2005 », *Canadian Labour Market and Skills Researchers Network*, document de travail no 53, 2006.
- Burbidge, J., Magee, L. et Robb, A. « The Education Premium in Canada and the United States », *Canadian Public Policy*, vol. 28, no 2, 2002, p. 203 à 217.
- Chevalier, A. et Lindley, J. *Over-Education and the Skills of UK Graduates*, Centre for the Economics of Education, London School of Economics, document de discussion 79, 2007.
- Dooley, M. « The Overeducated Canadian: Changes in the Relationship Among Earnings, Education and Age for Canadian Men: 1971 – 1981 », *Canadian Journal of Economics*, vol. 19, 1986, p. 142 à 159.
- Drewes, T. et Giles, P. « Liberal Arts Degrees and the Labour Market », *Perspectives on Labour and Income*, vol. 13, no 3, p. 27 à 33. Reproduit dans *Education Quarterly Review*, vol. 8, no 2, 2002, p. 19 à 25.
- Finnie, R. et Frenette, M. « Earnings Differences by Major Field of Study: Evidence from Three Cohorts of Recent Canadian Graduates », *Economics of Education Review*, vol. 22, 2003, p. 179 à 192.
- Frenette, M. « The Overqualified Canadian Graduate: The Role of the Academic Program in the Incidence, Persistence, and Economic Returns to Overqualification », *Economics of Education Review*, vol. 23, 2004, p. 29 à 45.
- Goldin, C. et Katz, L. « Long-Run Changes in the Wage Structure: Narrowing, Widening, Polarizing », *Brookings Papers on Economic Activity*, 2007, no 2.
- Groot, W. et Maassen van den Brink, H. « Overeducation in the Labor Market: A Meta-Analysis », *Economics of Education Review*, vol. 19, 2002, p. 149 à 158.
- Hartog, J. « Over-Education and Earnings: Where Are We, Where Should We Go? », *Economics of Education Review*, vol. 19, 2000, p. 131 à 147.
- Katz, L. et Autor, D. « Changes in the Wage Structure and Earnings Inequality », dans O. Ashenfelter et D. Card (éd.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3A, Hollande-Septentrionale, 1999, p. 1463 à 1555.

- Li, C., Gervais, G. et Duval, A. The Dynamics of Overqualification: Canada's Underemployed University Graduates, Statistique Canada, document analytique, no 11-621-MIE2006039, 2006.
- Machin, S. et McNally, S. Tertiary Education Systems and the Labour Markets, rapport commandé, Division des politiques d'éducation et de formation, OCDE, Paris, 2007.
- McIntosh, S. « Evidence on the Balance of Supply and Demand for Qualified Workers », dans S. Machin et A. Vignoles (éd.), What's the Good of Education? The Economics of Education in the UK, Princeton University Press, 2005.
- Picot, G., Myles, J. et Wannell, T. Les bons et les mauvais emplois et le déclin de la classe moyenne, Statistique Canada, Direction des études analytiques, 1990.
- Robst, R. « Education and Job Match: The Relatedness of College Major and Work », Economics of Education Review, vol. 26, 2007, p. 397 à 407.
- Vahey, S. « The Great Canadian Training Robbery: Evidence on the Returns to Educational Mismatch », Economics of Education Review, vol. 19, no 200, p. 219 à 227.
- Walker, I. et Zhu, Y. « The College Wage Premium, Overeducation, and the Expansion of Higher Education in the UK », Scandinavian Journal of Economics, vol. 110, no 4, 2008, p. 695 à 709.
- Walters, D. « A Comparison of the Labour Market Outcomes of Postsecondary Graduates of Various Levels and Fields over a Four-Cohort Period », Canadian Journal of Sociology, vol. 29, no 1, 2004, p. 1 à 27.

